

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-13

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62  
Conseillers votants : 52  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaient excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.  
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

**N°13 - Objet : Demande de subvention complémentaire pour la restructuration de l'école de Barret****Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

Le Président rappelle qu'en séance en date du 26 février 2015, le conseil communautaire a approuvé la délibération n° 2015-02-05 relative aux demandes de subventions pour les travaux sur les équipements communautaires auprès des partenaires habituels que sont : l'Etat, le Conseil Départemental de la Charente et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

Par délibération n° 2015-06-13 en date du 24 septembre 2015, le conseil communautaire a approuvé la validation de l'APD du projet de réhabilitation de l'école de Barret et engagé les honoraires du maître d'œuvre. Le montant affecté aux travaux était ainsi porté à 454 025 € HT et les honoraires du maître d'œuvre à 38 277,52 € HT, soit 492 302,52 € HT au total (hors prestations intellectuelles).

Monsieur le Vice-Président précise qu'une première demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du FRIL 2015 le 20 avril 2015 pour une enveloppe globale en phase APS évaluée à 462 987,00 € HT (prestations intellectuelles comprises) et qu'une notification d'attribution d'aide de la Région Poitou-Charentes a été transmise le 7 octobre 2015.

Il informe qu'il est possible de solliciter une aide complémentaire au titre du FRIL 2015 compte-tenu d'une augmentation de l'enveloppe globale.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Poitou-Charentes pour une demande de subvention complémentaire d'un montant de 5 863 € au titre du FRIL 2015 ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'est pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ...**2.1.DEC. 2015**.....  
Publié ou notifié le : .....**2.1.DEC. 2015**.....  
Touvérac, le .....**2.1.DEC. 2015**.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 18 décembre 2015  
le Président,  
Jacques CHABOT.

